



2013

LE MERCREDI 14 MARS 2018

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à bibliothèque et à l'auditorium de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378, rue Papineau, à Papineauville, le mercredi 14 mars 2018, à 20 h 10, à laquelle sont présents :

Éric Antoine
Edmond Leclerc
Caroline St-Louis
Janie Vallée

Marc-Olivier Bisson
Raymond Ménard
Sylvain Tremblay

Les représentants du comité de parents

Anne-Marie Arcand
Stéphane Mongeon

Daniel Cooke

Absences

Martine Caron
Cécile Gauthier
Andreann Thibert

Jacques D'Août
Sylvain Léger

Formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Antoine.

Sont également présents :

Daniel Bellemare, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général
Nathalie A. Charette, directrice du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire

Le président déclare la séance ouverte.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE À L'AUDITORIUM DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU, À PAPINEAUVILLE

RÉSOLUTION 75 (2017-2018)

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay ;

QUE la séance soit ajournée pour une période de 5 minutes et reprenne à 20 h 15 à l'auditorium de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 20 h 10.

Le président déclare la séance ouverte à l'auditorium de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau. Il est 20 h 15.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 76 (2017-2018)

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LA CIRCONSCRIPTION DE LA VALLÉE-DE-LA-LIÈVRE (5) –
NOMINATION**

RÉSOLUTION 77 (2017-2018)

Attendu la démission de madame Anik Morin à titre de commissaire représentant la circonscription de la Vallée-de-la-Lièvre (5);



2014

Attendu les termes de l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires* (L.R.Q., chapitre E-2.3), lequel prévoit que le Conseil des commissaires doit procéder par nomination afin de pourvoir le poste laissé vacant;

Attendu que ce Conseil des commissaires a choisi de lancer un appel de candidatures afin de pourvoir ledit poste;

Attendu que le Conseil des commissaires a procédé à l'analyse des candidatures reçues;

Attendu que les dispositions de l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires* (L.R.Q., chapitre E-2.3) prévoient la consultation du comité de parents, lequel a émis une recommandation favorable à l'égard de la candidate retenue;

Il est proposé par monsieur le commissaire Edmond Leclerc;

QUE ce Conseil des commissaires nomme madame Janie Vallée au poste de commissaire de la circonscription de la Vallée-de-la-Lièvre (5).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ASSERMENTATION DE LA COMMISSAIRE JANIE VALLÉE DE LA CIRCONSCRIPTION 5

Le directeur général, monsieur Daniel Bellemare, procède à l'assermentation du commissaire de la circonscription 5.

*Je, **Janie Vallée**, ayant été dûment nommée commissaire de la circonscription 5, affirme solennellement que je remplirai fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.*

(Signature)

Assermentée devant moi, ce 14^e jour du mois de mars 2018.

Daniel Bellemare, directeur général

Parole aux commissaires

Monsieur Edmond Leclerc

- . Finale régionale de l'Expo-sciences sera tenue les 23 et 24 mars prochain au Collège St-Alexandre.

Monsieur Raymond Ménard

- . Félicite l'équipe de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin pour la tenue de la Journée rose contre l'intimidation.

Monsieur Daniel Cooke

- . Souligne que l'enseignante Kathleen Rousseau, de l'école Providence / J.-M.-Robert, fait partie des lauréats 2018 de *Forces Avenir*.

Monsieur Stéphane Mongeon

- . Rappelle que c'est la semaine de remise des bulletins dans les écoles.

Parole au président et nouvelles de la FCSQ

- . Précise que des billets sont disponibles pour le spectacle de Stéphanie St-Jean, le 6 avril prochain.
- . Rencontre PDG de la FCSQ le 23 mars quant aux frais chargés aux parents.
- . Finale locale de Secondaire en spectacle de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau le 16 mars, à 19 h. Des prestations des élèves des écoles Providence / J.-M.-Robert et Sainte-Famille / aux Trois-Chemins sont également prévues.
- . Beau succès pour le Camp culinaire de l'École hôtelière de l'Outaouais pendant la semaine de relâche.
- . Lancement d'un livre où Maxim Lefebvre, élève à l'école du Ruisseau, a créé le personnage principal.

Le président invite la population à prendre connaissance du rapport annuel 2016-2017 disponible sur le site web de la CSCV (www.cscv.qc.ca).

Le directeur général présente les résultats obtenus par la commission scolaire en regard des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat intervenue entre la CSCV et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), mais également des résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du plan stratégique de la commission scolaire.



2015

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2018

RÉSOLUTION 78 (2017-2018)

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 7 février 2018 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AUX AFFAIRES ÉDUCATIVES – CRÉATION D'UN POSTE DE HORS CADRE

RÉSOLUTION 79 (2017-2018)

Attendu les termes de l'article 198 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.I-13.3) qui prévoit notamment que « la commission scolaire nomme un directeur général et un directeur général adjoint »;

Attendu qu'actuellement à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, seul le directeur général bénéficie d'un statut de hors cadre au sens du *Règlement d'emploi des hors cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* alors que la direction générale adjointe était nommée parmi les cadres en fonction de la commission scolaire;

Attendu que l'un des objectifs de la CSCV pour les prochaines années est d'accroître la supervision et le soutien pédagogiques de ses établissements;

Attendu que pour ce faire, il y a lieu de créer un second poste de hors cadre au sens dudit règlement;

Attendu les discussions du Conseil des commissaires lors de la session d'orientation des 27 et 28 janvier 2018;

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson;

QU'à compter du 1^{er} juillet 2018, un poste de hors cadre à la direction générale adjointe aux affaires éducatives soit créé conformément au *Règlement d'emploi des hors cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE AUX AFFAIRES ÉDUCATIVES – NOMINATION

RÉSOLUTION 80 (2017-2018)

Attendu les termes de la résolution 79 (2017-2018) intitulée : « Direction générale adjointe aux affaires éducatives – création d'un poste de hors cadre »;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à une nomination à la direction générale adjointe aux affaires éducatives;

Attendu les discussions du Conseil des commissaires lors de la session d'orientation des 27 et 28 janvier 2018 ainsi que lors du comité de travail du 28 février 2018;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE madame Nancy Morin soit nommée directrice générale adjointe aux affaires éducatives à compter du 1^{er} juillet 2018, tout en conservant ses fonctions et pouvoirs à la direction des services éducatifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2016

RÈGLEMENT RELATIF AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 – ADOPTION

RÉSOLUTION 81 (2017-2018)

Attendu les termes des articles 162 et 392 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l-13.3);

Attendu le projet de calendrier des séances ordinaires soumis aux membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 28 février 2018;

Il est proposé par madame la commissaire Caroline St-Louis;

QUE le projet de règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du Conseil des commissaires, pour l'année scolaire 2018-2019, soit adopté, le tout tel que déposé, et fasse l'objet d'un avis public en conformité avec les termes de l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l-13.3).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE RELATIVE À L'OCTROI DES CONGÉS SANS TRAITEMENT, À TRAITEMENT DIFFÉRÉ ET POUR RETRAITE PROGRESSIVE POUR SON PERSONNEL – ADOPTION

RÉSOLUTION 82 (2017-2018)

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées dispose actuellement d'une Politique relative à l'octroi des congés sans traitement (Réf. Recueil de gestion);

Attendu qu'il y a lieu de bonifier cette politique en y incluant les pratiques de la CSCV en matière de congé à traitement différé;

Attendu que dans un contexte de pénurie de personnel, notamment enseignant, il y a lieu de définir certains encadrements de façon plus pointue;

Attendu les consultations effectuées auprès des comités de relations de travail du personnel enseignant, professionnel et de soutien;

Attendu la recommandation du comité des ressources humaines formulée lors de sa rencontre du 7 décembre 2017;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 28 février 2018;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson;

QUE la *Politique relative à l'octroi de congés sans traitement, à traitement différé et pour retraite progressive* soit adoptée telle que déposée;

QUE ladite politique remplace, à compter du jour de son adoption, toute autre politique antérieurement adoptée aux mêmes fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE CONCERNANT LA GESTION DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT, DE SERVICES ET DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION – ADOPTION

RÉSOLUTION 83 (2017-2018)

Attendu les termes de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q. chapitre C-65.1);

Attendu les termes de l'article 24 de la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q. chapitre C-65.1, a.26);

Attendu le projet de *Politique concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction*;

Attendu la recommandation formulée par le comité consultatif de gestion lors de la rencontre du 21 février 2018;



2017

Attendu les discussions du comité relatif aux affaires matérielles lors de sa rencontre du 26 février 2018;

Attendu les discussions du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 28 février 2018;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Caroline St-Louis;

QUE le Conseil des commissaires adopte l'écrit de gestion ayant pour titre : « Politique concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction », le tout tel que discuté;

QUE l'écrit de gestion « *Politique et règles relatives aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* » (5233-07-01) soit abrogé;

QU'une copie de cette politique soit transmise au Conseil du Trésor tel que le prévoit la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MESURE BUDGÉTAIRE 15012 DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION – DEMANDE CONCERNANT
L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU

RÉSOLUTION 84 (2017-2018)

Attendu que les règles budgétaires des commissions scolaires élaborées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur visent notamment à répartir équitablement les ressources financières entre les commissions scolaires ainsi que les écoles et les centres du Québec;

Attendu que l'équité recherchée se matérialise notamment par le fait qu'une école située en milieu défavorisé recevra davantage d'allocations financières qu'une autre école, de même taille, située en milieu favorisé;

Attendu que pour ce faire, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur publie périodiquement les indices de défavorisation de chacune des écoles du Québec;

Attendu que pour chaque école, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur définit un indice de milieu socio-économique (IMSE) ainsi qu'un indice du seuil de faible revenu (SFR) allant de 1 à 10 où 1 étant un milieu très favorisé et 10 étant un milieu très défavorisé;

Attendu que l'indice SFR de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau est de 7 alors que son indice IMSE est de 9;

Attendu que les mesures 15010 des règles budgétaires des commissions scolaires pour l'année scolaire 2017-2018 constituent un « regroupement de mesure qui vise la réalisation d'interventions favorisant la réussite des élèves dans les écoles en milieu défavorisé en complémentarité aux actions menées pour hausser la qualité du système d'éducation »;

Attendu qu'un indice de défavorisation de 8, 9 ou 10 permet à une école d'obtenir davantage de ressources financières dans le cadre de ce regroupement de mesures;

Attendu que ce regroupement compte 6 mesures dont 5 s'appliquent à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu que pour 4 des 5 mesures prévues au regroupement 15010, c'est l'indice de défavorisation IMSE qui est utilisé afin de calculer le montant auquel chaque école a droit, ce qui fait en sorte que l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau reçoit des allocations compte tenu de son indice IMSE (9);

Attendu que pour la mesure 15012 *Aide alimentaire*, c'est un indice SFR de 8, 9 ou 10 qui définit l'obtention, ou non, par une école d'une allocation financière;

Attendu que l'indice de défavorisation SFR de 7 de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau fait en sorte qu'elle n'obtient aucun montant dans le cadre de la mesure 15012 *Aide alimentaire*;



2018

Attendu que plusieurs établissements de restauration rapide (*fast food*) se sont installés littéralement face à l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, à Papineauville;

Attendu que cette compétition a fait en sorte que l'entreprise qui opérait la cafétéria de l'école secondaire a mis un terme à l'entente de service;

Attendu qu'une coopérative s'est formée afin d'offrir un service de cafétéria dans l'école et que son conseil d'administration est notamment formé d'employés de l'école et de membres de la communauté;

Attendu que cette coopérative, qui offre des repas sains conformément à la *Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif* du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, n'arrive pas à assurer sa pérennité financière compte tenu de la compétition agressive dont elle fait l'objet;

Attendu que l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau pourrait allouer une éventuelle allocation financière reçue dans le cadre de la mesure 15012 *Aide alimentaire* au projet structurant, et bénéfique pour les élèves, de la coopérative opérant la cafétéria;

Attendu la recommandation du président de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'allouer la mesure 15012 *Aide alimentaire* en fonction de l'indice de défavorisation IMSE plutôt qu'en fonction de l'indice SFR;

QUE la présente résolution soit transmise au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Sébastien Proulx, ainsi qu'au député de Papineau, monsieur Alexandre Iracà, au maire de la municipalité de Papineauville, monsieur Christian Beauchamp ainsi qu'au préfet de la MRC de Papineau, monsieur Benoît Lauzon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPEL D'OFFRES REGROUPÉ VISANT L'OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'OFFRE D'UN PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS – PARTICIPATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

RÉSOLUTION 85 (2017-2018)

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées dispose actuellement d'un contrat visant l'offre d'un programme d'aide aux employés qui arrive à échéance le 30 juin 2018;

Attendu que la Fédération des commissions scolaires du Québec offre aux commissions scolaires du Québec de se joindre à un appel d'offres regroupé visant l'octroi d'un contrat pour l'offre d'un programme d'aide aux employés;

Attendu que ledit projet est piloté par Collecto, une firme spécialisée en matière d'appel d'offres regroupé pour le milieu de l'éducation, autrefois connu sous le nom du Centre collégial des services regroupés (CCSR);

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées souhaite signifier son intention de se joindre à ce regroupement avant la réalisation de l'appel d'offres;

Attendu la recommandation formulée par le Conseil des commissaires lors du comité de travail du 28 février 2018;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées joigne l'appel d'offres visant l'octroi d'un contrat pour l'offre d'un programme d'aide aux employés et mandate Collecto à procéder en son nom selon les modalités définies par la directrice du Service des ressources humaines;

QUE la directrice du Services des ressources humaines soit mandatée à signer tout document et à prendre toute action permettant de donner pleinement effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2019

COMITÉ EXÉCUTIF – NOMINATION

RÉSOLUTION 86 (2017-2018)

Attendu les termes de la résolution 019 (2017-2018) intitulée : « Formation du comité exécutif pour l'année scolaire 2017-2018 – composition, durée du mandat et nominations »;

Attendu que ladite résolution prévoyait notamment la nomination de madame Anik Morin à titre de membre du comité exécutif;

Attendu la démission de Mme Morin, datée du 14 février 2018, à titre de membre du Conseil des commissaires;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 28 février 2018;

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;

QUE monsieur Raymond Ménard soit nommé membre du comité exécutif, le tout conformément à la durée du mandat défini à ladite résolution 019 (2017-2018).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT DES ÉLÈVES – NOMINATIONS

RÉSOLUTION 87 (2017-2018)

Attendu les termes de la résolution 020 (2017-2018) intitulée : Mandat octroyé et formation des comités restreints du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2017-2018 »;

Attendu que ladite résolution prévoyait notamment les nominations de madame Anik Morin à titre de membre et de monsieur Marc-Olivier Bisson à titre de membre substitut du comité consultatif de transport des élèves;

Attendu la démission de Mme Morin, datée du 14 février 2018, à titre de membre du Conseil des commissaires;

Attendu la démission de M. Bisson à titre de membre substitut du comité consultatif du transport des élèves, formulée verbalement lors du comité de travail du 28 février 2018;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors des comités de travail du 28 février et du 14 mars 2018;

Il est proposé par monsieur le commissaire Stéphane Mongeon;

QUE monsieur Sylvain Léger soit nommé membre du comité consultatif de transport des élèves;

QUE monsieur Edmond Leclerc soit nommé membre substitut du comité consultatif de transport des élèves;

QUE les deux nominations prévues à la présente résolution soient effectuées conformément au mandat et à la durée de celui-ci définis à ladite résolution 020 (2017-2018).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE RÉFECTION DE FENÊTRES À L'ÉCOLE MONSIEUR CHARBONNEAU, À GATINEAU – ADJUDICATION

RÉSOLUTION 88 (2017-2018)

Attendu l'appel d'offres public MMB1626FE01 visant des travaux de remplacement des fenêtres à l'école Mgr Charbonneau, à Gatineau;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Les Rénovations Daniel Larivière Inc 179 000,00 \$
435, boulevard St-René Est, Gatineau (Québec) J8P 8A5

Defran Inc 214 422,00 \$
55, rue Breadner, Gatineau (Québec) J8Y 2L7



2020

LCC et Associés Canada Inc.....	272 000,00 \$
41, rue Valcourt, unité 7, Gatineau (Québec) J8T 8G9	
6739741 Canada Inc. (Gestion DMJ)	384 380,00 \$
183, chemin Freeman, unité 7, Gatineau (Québec) J8Z 2A7	

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, Damphousse architecture + design d'octroyer le contrat à la firme Les Rénovations Daniel Larivière Inc.;

Attendu que le financement de ce projet provient du MEES dans le cadre de l'allocation spécifique « Maintien de bâtiment »;

Attendu les recommandations du comité relatif aux ressources matérielles lors de sa rencontre du 26 février 2018;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Stéphane Mongeon;

QUE le contrat visant des travaux de remplacement des fenêtres à l'école Mgr Charbonneau, à Gatineau, soit octroyé à la firme Les Rénovations Daniel Larivière Inc. pour la somme de cent soixante-dix-neuf mille dollars (179 000,00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE REPORT DE L'ÉLECTION SCOLAIRE DU 4 NOVEMBRE 2018
--

RÉSOLUTION 89 (2017-2018)

Attendu que la *Loi sur les élections scolaires* prévoit des élections générales scolaires tous les quatre ans et que les prochaines doivent se tenir le 4 novembre 2018;

Attendu que la *Loi sur l'Assemblée nationale* et la *Loi électorale* prévoient des élections générales provinciales tous les quatre ans et que les prochaines devraient être tenues le 1^{er} octobre 2018;

Attendu que la proximité de la tenue des élections provinciales et scolaires à l'automne 2018 risque de nuire à l'organisation technique des élections scolaires et d'entraîner un impact négatif sur la participation citoyenne;

Attendu la nécessité de mettre en place toutes les conditions gagnantes pour favoriser l'expression de la démocratie scolaire;

Attendu le travail considérable qui serait requis du Directeur général des élections du Québec afin de mener de front deux élections générales en un mois et l'importance de son rôle dans le bon déroulement de ces scrutins;

Attendu les demandes répétées de la Fédération des commissions scolaires du Québec afin de réunir les conditions gagnantes pour la tenue des prochaines élections générales scolaires;

Attendu que ces conditions gagnantes impliquent :

- l'analyse de l'opportunité d'arrimer les élections scolaires aux élections municipales;
- l'analyse de l'opportunité de tenir un scrutin électronique;
- la mise en place d'une campagne médiatique comparable à celle mise en place dans le cadre des élections municipales tenues en novembre 2017;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées :

DEMANDE au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Sébastien Proulx, de reporter la date des prochaines élections générales scolaires afin de pouvoir réunir les conditions gagnantes afin de favoriser l'expression de la démocratie scolaire;

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Sébastien Proulx, ainsi qu'au député de Papineau, monsieur Alexandre Iracà, ainsi qu'à l'ensemble des commissions scolaires du Québec.



2021

Monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson demande le vote.

POUR (6) : Éric Antoine, Anne-Marie Arcand, Edmond Leclerc, Raymond Ménard, Caroline St-Louis, Sylvain Tremblay

CONTRE (3) : Marc-Olivier Bisson, Daniel Cooke, Stéphane Mongeon

ABSTENTION (1) : Janie Vallée

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 90 (2017-2018)

Il est proposé par madame la commissaire Janie Vallée;

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 4 avril 2018, à 20 heures, à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378, rue Papineau, à Papineauville.

Il est 21 h 15.

Éric Antoine,
Président

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général